

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

BP V 276 Abidjan/ Fax 20 32 66 49
Tél. 20 32 83 04/ 20 32 00 74/ 20 32 19 45
E-mail : deco2006@aviso.ci/ Site : www.deco.ci

N/Réf MENET/DECO/SDECS

URGENCE SIGNALEE

Objet : Régularité des documents de certification

Dans le cadre de l'organisation de la session 2015 de l'examen du CEPE et concours d'Entrée en sixième, je tiens à vous rappeler l'extrême importance que requiert la régularité des Moyennes Générale Annuelles (MGA).

A ce sujet, je vous invite à insister auprès des Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire de votre Direction Régionale pour une grande vigilance et une grande rigueur dans le report et le calcul des notes des candidats.

Une quelconque manipulation de ces notes est un acte de faute administrative qui sera de la seule responsabilité du chef de circonscription.

Par ailleurs, tous les documents de certification (pages et couvertures de PV, relevés de notes) doivent être conformes aux normes de la DECO comme indiquées dans les correspondances antérieures.

Toutes les MGA acheminées au-delà du vendredi 22 mai 2015 ne seront pas prises en compte par la DECO.

J'attache du prix à l'exécution de ces consignes.

POUR LARGE DIFFUSION
AUX I.E.P.P.



REPUBLICQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

11 MAI 2015
Abidjan, le.....

Le Directeur

A

Mesdames et Messieurs
les Directeurs Régionaux et
Départementaux de
l'Éducation Nationale et de
l'Enseignement Technique

DOSSO Nimaga Mariam